

COMMUNE DE LABARDE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2014

Convocation en date du 16 septembre 2014

Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 8 juillet 2014.

Présents : M. FONMARTY, Maire, M. PILONORD, M. LIAUBET, Mme DUPUY, M. DESTRIAN, Adjoints,
Mme ALLARD M., M. ALLARD J, M. FABRI, M. LEGALLAIS, M. LEFOLL, Mr BARES, Mme TROQUEREAU, Mme CHEVALORE, Conseillers Municipaux.

Madame Emily CHEVALORE a été nommée secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2014-2409-32 **DEMISSION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers dans lesquels, Monsieur Laurent DESCOUZERES et Madame Dominique ANTOINE nous font part de leur demande de démission du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas lieu de pourvoir à leur remplacement au sein des diverses commissions communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la démission de M. DESCOUZERES et de Mme ANTOINE, le Conseil Municipal se retrouve à 13 membres.

ADMINISTRATION GENERALE - DELIBERATION N° 2014-2409-33 **AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL**

Dans le cadre de services de proximité, et notamment d'aide à la personne en difficulté, l'Association Solidarité Labardaise a sollicité la mise à disposition d'un local.

Vu l'accord de principe de la Commune pour mettre à disposition un local, et afin de rendre effective cette mise à disposition, à titre gratuit, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix d'abstention et 0 voix contre

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local au profit de l'Association Solidarité Labardaise.

La convention est annexée à la présente délibération.

ADMINISTRATION GENERALE- DELIBERATION N° 2014-2409-34
DESIGNATION MEMBRE DU CONSEIL ADMINISTRATION DU CCAS

Par délibération N° 2014-2404-16 du 24 avril 2014 portant désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant la démission de Madame ANTOINE Dominique, représentante du Conseil Municipal au CCAS, considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant ;

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur DESTRIAN Claude,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNNE Monsieur DESTRIAN Claude représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2014-2409-35
DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION MEDOC (SIEM)

Vu la délibération N° 2014-2404-17 en date du 24 avril 2014 portant désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Électrification Médoc (SIEM)

Considérant la démission de Monsieur DESCOUZERES Laurent, représentant titulaire de la commune au Syndicat Intercommunal d'Électrification Médoc,

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant titulaire

Il est rappelé au Conseil Municipal la composition du SIEM :

Membres titulaires : M. LEGALLAIS Vincent – M. DESCOUZERES Laurent

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur LIAUBET Dominique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DESIGNNE Monsieur LIAUBET Dominique, nouveau membre titulaire au Syndicat Intercommunal d'Électrification Médoc.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2014-2409-36
DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF

Vu la délibération N° 2014-2404-17 en date du 24 avril 2014 portant désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de l'Institut Médico Éducatif (IME)

Considérant la démission de Madame ANTOINE Dominique, représentante de la commune au Syndicat Intercommunal de l'Institut Médico Éducatif,

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau membre suppléant

Il est rappelé au Conseil Municipal la composition du SI IME:

Membre titulaire : Mme ALLARD Marielle

Membre suppléant : Mme ANTOINE Dominique

Monsieur le Maire propose de désigner Madame TROQUEREAU Sophie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DESIGNNE Madame TROQUEREAU Sophie, nouveau membre suppléant au Syndicat Intercommunal de l'Institut Médico-Éducatif

FINANCES

FINANCES – DELIBERATION N° 2014-2409 – 37 **CHANGEMENT FOURNISSEUR PHOTOCOPIEUR**

Monsieur le Maire explique à ses collègues que vu le montant élevé des consommations et de la maintenance des photocopieurs de la mairie et de l'école, une étude a été faite afin de permettre de réaliser des économies sur la facturation.

Vu la proposition de la Société ESPIAUT ORGANISATION

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention décide :

- **De changer** de fournisseur de photocopieurs

De retenir l'offre de la Société ESPIAUT ORGANISATION

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

FINANCES – DELIBERATION N° 2014-2409-38 **DM N°4 DECISION MODIFICATIVE SECTION INVESTISSEMENT**

Afin d'ajuster les écritures budgétaires en cours d'année, il a lieu de procéder à une nouvelle décision modificative en section d'investissement.

DM N°4

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Compte 2315 immobilisation en cours	7000€	
Compte 2031 frais d'étude		7000€
Compte 2188 autres immobilisation en cours	2000€	
Compte 2031 frais d'étude		2000€

Le conseil municipal par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la décision modificative N°4.

RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES– DELIBERATION N° 2014-2409 – 39 **MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2007 instaurant pour le personnel communal l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 2014 relative à la modification du tableau des effectifs,

Indemnité Horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Adjoint technique 2ème classe

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention : **RAJOUTE** au tableau des effectifs la modification du régime indemnitaire tel que présenté ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS - DELIBERATION

N°2014-2409-40

Monsieur le Maire informe ses collègues de l'augmentation croissante des effectifs suite aux nouveaux rythmes scolaires mis en place à la rentrée scolaire 2014-2015.

Il est nécessaire de restructurer les emplois du temps de trois agents polyvalents et par conséquent d'augmenter leur temps de travail hebdomadaire.

Il est proposé au Conseil Municipal les modifications au tableau des effectifs comme suit à partir du 1er septembre 2014:

- La suppression au tableau des effectifs d'un poste **d'adjoint technique de 2ème classe de 23H59 heures hebdomadaire** et son remplacement par un poste **d'adjoint technique 2ème classe de 25H24 heures hebdomadaire** après annualisation du temps de travail.
- La suppression au tableau des effectifs d'un poste **d'adjoint technique de 2ème classe de 25H61 heures hebdomadaire** et son remplacement par un poste **d'adjoint technique 2ème classe de 27H59 heures hebdomadaire** après annualisation du temps de travail.
- La suppression au tableau des effectifs d'un poste **d'ATSEM principal de 2ème classe de 33h24 heures hebdomadaire** et son remplacement par un poste **d'ATSEM principal 2ème classe de 34h12 heures hebdomadaire** après annualisation du temps de travail.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus à compter du 1er Septembre 2014.

QUESTIONS DIVERSES

Association Solidarité Labardaise : Mme ALLARD Présidente de l'Association fait un rapport d'activité. Depuis son ouverture, le 16 Août dernier, la fréquentation est en constante augmentation après un départ difficile. Elle informe la modification des statuts incluant à présent les AHH, ASPA et les demandeurs d'emploi en fin de droits. L'appel de dons fonctionne très bien.

TAP : Monsieur PILONORD fait un résumé sur les temps d'activités périscolaires qui se déroulent pour le mieux avec la collaboration des intervenants, agents communaux, animateurs intercommunaux et professeurs des Écoles. Une commission de suivi des TAP doit être mise en place prochainement, cette commission sera composée : 1 membre des élus locaux, 1 membre du personnel communal, un membre du personnel intercommunal, un membre du personnel enseignant, 1 membre des représentants d'élèves. Une information concernant le planning des TAP sera diffusée auprès des parents pour une consultation des animations proposées sur le site de la commune.

CAB : Monsieur le Maire prend la parole et expose la situation du projet d'aménagement du bourg. Les fiches action sont chiffrées. L'aménagement des places reste à revoir et à personnaliser. Retour de l'analyse financière de la commune faite par le conseil général vers le 15 octobre prochain. Faire le point sur la partie autofinancement. Deux réunions de calage sont à prévoir avant la fin de l'année. Les priorités restent à définir sur les 4 prochaines années.

Plan Communal de Sauvegarde: Monsieur LIAUBET rappelle qu'un PCS a été élaboré pour la commune de LABARDE. Suite aux élections communales 2014, il y a lieu de réactualiser le document. Nomination des élus pour chaque poste, lecture des responsabilités de chacun en cas d'alerte. Rendez-vous en février pour une réunion publique.

Compte rendu des commissions et des groupes de travail CDC :
SISDAU : mise à jour des cartes début 2015 ;

Pays Médoc : ateliers débats, ceux-ci sont ouverts à tous pour promouvoir le Médoc, apporter des idées, sur l'artisanat, le tourisme, l'agriculture, parc naturel régional et la création d'une charte.

Commission finances CDC : Mme DUPUY rapporte que la situation financière de la CDC se porte bien, qu'une décision modificative est à l'ordre du jour au prochain conseil communautaire pour le financement des 32 agents d'animation recrutés dans le cadre des TAP. Coût estimé à 180 000€. Débat d'orientation vers la mutualisation des services entre les communes.

Communication CDC: M. LEGALLAIS informe qu'une lettre info sera publiée semestriellement. Création de mails élus- « collaboratif-contrat » afin que chaque élu puisse s'y retrouver dans une correspondance unique.

Patrimoine : M. BARES rapporte qu'il y a 4 dossiers en cours

Le ponton de Cussac

Maison d'accueil, la DRAC bloque, en attente de l'avis du Domaine maritime et de l'UNESCO

ALSH : projet en cours

Extension CDC : projet lourd en cours de discussion

Macau : démolition de la Guinguette

Chemins de randonnées en charge des communes

Transport à la demande : Lancement Appel d'offres - 6 personnes inscrites sur Labarde

Enfance Jeunesse : Organisation des APS ; l'heure d'APS du mercredi après la classe ne sera pas pris en charge par la CDC ; Rappel fermeture des classes le mercredi 8 octobre prochain